



FORMATION DES ÉLUS

Catalogue

1^{er} semestre 2023



U D M • 24
Union Départementale des Maires de la Dordogne



Organisme agréé par
Le Ministère de l'Intérieur
pour la formation
des élus locaux


MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

Calendrier **3**

Financement **4**

- 2 modalités de financement
- Guide pour mobiliser son DIF

Formations **9**

- Le budget communal et les finances
- Pouvoirs de police et responsabilités des élus
- Les troubles de voisinage
- La commune et l'école
- Gestion des cimetières et législation funéraire
- Les reprises de sépultures et la gestion du foncier dans le cimetière communal
- Le règlement du cimetière
- Les marchés publics
- Les débits de boissons
- Préparer, organiser et animer une réunion
- Gérer positivement les relations conflictuelles
- Le fonctionnement du conseil municipal
- Les chemins ruraux
- Les fondamentaux de l'Urbanisme
- Gérer les animaux sur son territoire
- Le statut de l'élu

Formations en intra **26**

Calendrier 1^{er} semestre 2023

Mars			Avril			Mai			Juin		
1	M		1	S		1	L	18	1	J	
2	J	BUDGET COMMUNAL ET FINANCES	2	D		2	M		2	V	
3	V		3	L	14	3	M		3	S	
4	S		4	M		4	J	LES CHEMINS RURAUX	4	D	
5	D		5	M		5	V		5	L	23
6	L		6	J		6	S		6	M	
7	M		7	V		7	D		7	M	
8	M		8	S		8	L	19	8	J	GÉRER LES ANIMAUX SUR SON TERRITOIRE
9	J	POUVOIRS DE POLICE	9	D		9	M		9	V	
10	V	LES TROUBLES DE VOISINAGE	10	L	15	10	M		10	S	
11	S		11	M		11	J	LES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME	11	D	
12	D		12	M		12	V		12	L	24
13	L		13	J	LES MARCHÉS PUBLICS	13	S		13	M	LE STATUT DE L'ÉLU
14	M		14	V	LES DÉBITS DE BOISSONS	14	D		14	M	
15	M		15	S		15	L	20	15	J	
16	J		16	D		16	M		16	V	
17	V	LA COMMUNE ET L'ÉCOLE	17	L	16	17	M		17	S	
18	S		18	M		18	J		18	D	
19	D		19	M	PRÉPARER, ORGANISER ET ANIMER UNE RÉUNION	19	V		19	L	25
20	L		20	J	LA GESTION DES CONFLITS	20	S		20	M	
21	M		21	V		21	D		21	M	
22	M	GESTION DES CIMETIÈRES ET LÉGISLATIONS FUNÉRAIRE	22	S		22	L	21	22	J	
23	J	LES REPRISES DE SÉPULTURES	23	D		23	M		23	V	
24	V	LE RÉGLEMENT DU CIMETIÈRE	24	L	17	24	M		24	S	
25	S		25	M	LE CONSEIL MUNICIPAL	25	J		25	D	
26	D		26	M		26	V		26	L	26
27	L		27	J		27	S		27	M	
28	M		28	V		28	D		28	M	
29	M		29	S		29	L	22	29	J	
30	J		30	D		30	M		30	V	
31	V					31	M				

Formation sur 1 journée

Formation sur une 1/2 journée

Les Modalités de Financement de la formation

PAR LA COLLECTIVITÉ

Budget frais pédagogiques de **2% à 20%** du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus

Dépense obligatoire si,

- Cohérente avec la délibération des orientations en matière de formation
- Organisme de formation agréé pour la formation des élus

Formations concernées

En lien avec le mandat

Modalités d'inscription

S'inscrire à la formation souhaitée en utilisant [le formulaire dédié](#) aux formations financées par le budget communal

PAR LE DIFE

(Droit Individuel à la Formation des Élus)

400 € par an/ élu si non consommé sur une année
Cumul possible à hauteur maximum de **700 €**

Formations concernées

En lien avec le mandat

Modalités d'inscription

Se connecter à « Mon Compte Élu » sur moncompteformation.gouv.fr via votre **Compte France Connect+** (Identité Numérique La Poste)



INSCRIPTION MINIMUM 17 JOURS AVANT

LE FINANCEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ

Structures	Tarifs 2023 par élu*
Commune de moins de 500 h	130€
Commune de 501 à 1000 h	150€
Commune de moins de 1001 à 2500 h	170€
Commune de moins de 2501 à 5000 h	180€
Autres et EPCI	200€

**Les tarifs ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'UDM 24 le 25 janvier 2023*

**Les frais de repas ne sont pas inclus.*

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la formation par le stagiaire, l'UDM24 se réserve le droit de facturer des frais d'annulation calculés comme suit :

- ✓ Annulation > 15 jours avant le début de la formation : **aucun frais d'annulation**
- ✓ Annulation comprise entre 15 et 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 50 % du prix de la formation**
- ✓ Annulation < 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 100 % du prix de la formation**

Pour toutes questions relatives à la formation, veuillez contacter :

Sylvie BEAUSIR
0553028739
contact@udm24.fr

LE FINANCEMENT PAR LE DIFE

(Droit Individuel à la Formation des Élus)

Chaque membre du Conseil Municipal peut suivre des formations **sans coût pour la collectivité grâce à son Droit Individuel à la Formation (DIF)** géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La demande de financement par le DIF doit être effectuée **au moins 17 jours avant la formation**

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la formation par le stagiaire ayant mobilisé son DIF, celui-ci doit se rendre sur son Compte Élu pour annuler le dossier.

- ✓ La formation débute dans plus de 7 jours ouvrés : **annulation possible sans perte de droit pour l'élu**
- ✓ La formation débute dans moins de 7 jours ouvrés : **si cas de force majeure, les droits de l'élu seront conservés. Dans le cas contraire, les droits seront perdus.**

GUIDE POUR MOBILISER VOTRE DIFE



Pour utiliser votre DIFE, vous devez, au préalable, créer votre IDENTITÉ NUMÉRIQUE (celle-ci vous sera utile également pour vos autres démarches administratives en ligne)

Depuis le 25 octobre 2022, le service Mon Compte Formation a augmenté son niveau de protection en introduisant **France Connect+**. Ainsi si vous souhaitez utiliser votre DIFE en vous inscrivant à une formation de l'UDM24, **vous devez désormais créer votre identité numérique**. Lorsque vous aurez créé et activé votre identité numérique, vous pourrez vous inscrire à la formation que vous souhaitez en **vous connectant sur « Mon compte formation » via France Connect+**

COMMENT CRÉER VOTRE IDENTITÉ NUMÉRIQUE La Poste ?

- 1 Téléchargez gratuitement l'application mobile « L'identité Numérique La Poste »
- 2 Pour valider votre identité, deux possibilités : *
 - **En ligne** : Créez votre compte puis vérifiez votre identité en ligne (sur <https://lidentitenumérique.laposte.fr/>) ou avec votre facteur
 - **En bureau de poste** : avec un chargé de clientèle susceptible de vous aider

Pour vous aider dans vos démarches, retrouvez la **vidéo explicative** [sur notre site internet](#) ou en cliquant **ICI**.

***NB : Il existe une procédure papier permettant aux élus de faire vérifier une seule et unique fois leur identité pour pouvoir ensuite acheter des formations en ligne et ce, sans recourir à France connect + et donc à l'identité numérique La Poste. Il convient cependant d'anticiper le délai de traitement de quatre semaines (formulaire dédié, cf. lien ci-dessous**

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/sites/default/files/2022-10/Formulaire%20Parcours%20Alternatif-1.0%20%281%29.pdf>

CONNEXION À VOTRE COMPTE FORMATION AVEC VOTRE IDENTITÉ NUMÉRIQUE

- 3 Aller sur moncompteformation.gouv.fr (cliquez **ICI**)
- 4 Pour vous identifier, cliquez sur **France Connect+** 
- 5 Cliquez ensuite sur « **L'Identité Numérique** » 
- 6 Saisissez votre numéro de mobile pour recevoir une notification sur votre smartphone
- 7 Confirmez la demande de connexion en saisissant le code secret à 4 chiffres

GUIDE POUR MOBILISER VOTRE DIFE

S'INSCRIRE À LA FORMATION (minimum 17 jours avant la formation)

- 8 Cliquez sur le lien DIF en bas de la fiche programme de la formation souhaitée
- 9 Suivre la procédure indiquée plus haut du point 3 au point 7



LES FORMATIONS

1^{er} semestre 2023

Objectifs de la formation

Apprendre à identifier les différents documents budgétaires ainsi que le calendrier budgétaire

Maîtriser la structuration du budget ainsi que les principales ressources de la commune

Jeudi 2 mars 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Intervenant : Jean Luc BORT
Formateur en Finances publiques
Ancien adjoint aux finances

>> [S'inscrire via l'UDM24](#)
[Financement par la commune](#)

Ou bien

>> [Utiliser votre DIF élu](#)
[Financement par la CDC](#)

Programme

- **Généralités sur les collectivités territoriales**
- **Les documents budgétaires, le calendrier budgétaire**
 - Les différents documents DOB, BP, DM, BS, CA,CG
 - Le calendrier
- **Élaboration et structuration du budget communal**
 - Principes d'élaboration
 - Les sections de fonctionnement et d'investissement
 - Le classement des opérations
- **Formation de la capacité d'autofinancement**
 - Différents types d'épargne
 - Articulation entre section
- **L'exécution**
 - Répartition des rôles entre ordonnateur et comptable
- **Le vote du compte administratif**
 - Affectation des résultats et des restes à réaliser
- **Les contrôles** (le réseau d'alerte)
- **Les principales ressources**
 - La fiscalité, les dotations, les subventions
- **L'analyse financière des résultats**
 - Les ratios obligatoires, leur appréciation

POUVOIRS DE POLICE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

Objectifs de la formation

Apprendre à identifier les actions et les domaines d'interventions à risque pour les élus locaux et faire le point sur les dernières dispositions en matière de pouvoirs de police.

Jeudi 9 mars 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires

>> [S'inscrire via l'UDM24](#)
[Financement par la commune](#)

Ou bien

>> [Utiliser votre DIF élu](#)
[Financement par la CDC](#)

Programme

- **Pouvoirs de police du maire**
 - Administrative
 - Judiciaire
 - Générale
 - Spéciale
- **Transferts du pouvoir de police au Président de l'EPCI**
- **Les autres autorités détentrices d'un Pouvoir de Police**
- **Responsabilité civile**
- **Responsabilité financière et comptable**
- **Responsabilité pénale du Maire**
- **Infractions intentionnelles et non intentionnelles**
- **Comment éviter le risque pénal**

LES TROUBLES DE VOISINAGE

Objectifs de la formation

Savoir définir et identifier un trouble du voisinage

Connaître le processus d'intervention des élus et leurs responsabilités

La médiation et la démarche de contentieux en matière de troubles du voisinage

Vendredi 10 mars 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 4 heures

De 8h30 à 12h30

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **Qu'est-ce qu'un trouble de voisinage ?**
- **Les différents troubles de voisinage :**
 - Les animaux
 - Les odeurs
 - La végétation
 - Les déchets sauvages
 - Le visuel
 - Le bruit
 - Les bruits liés à l'activité professionnelle
 - Les bruits de chantiers
 - L'eau
- **Le règlement des litiges**
- **Rôle et responsabilité des élus**
- **La médiation**
- **Le contentieux**

>> [S'inscrire via l'UDM24](#)

[Financement par la commune](#)

Ou bien

>> [Utiliser votre DIF élu](#)

[Financement par la CDC](#)

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires

Objectifs de la formation

Mieux connaître le fonctionnement coordonné entre la commune (ou l'intercommunalité) et le domaine scolaire

Vendredi 17 mars 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 4 heures

De 8h30 à 12h30

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires

>> [S'inscrire via l'UDM24](#)
[Financement par la commune](#)

Ou bien

>> [Utiliser votre DIF élu](#)
[Financement par la CDC](#)

Programme

- **L'École primaire publique**
 - Compétence communale partagée avec l'État
 - Les dépenses scolaires – rôle de la commune
 - La Sécurité et la surveillance des élèves
 - Le Conseil d'école
- **L'Inscription à l'école publique**
 - L'Instruction, obligatoire
 - Les conditions de l'inscription
 - L'inscription hors de la commune de résidence
 - Le contrôle de l'obligation scolaire
- **Le temps scolaire et le Périscolaire**
 - La semaine scolaire
 - L'organisation de l'accueil périscolaire
 - Le financement de l'accueil périscolaire
- **La Restauration scolaire**
- **Les Transports scolaires**
- **L'Enseignement privé dans le premier degré**

GESTION DES CIMETIÈRES ET LÉGISLATION FUNÉRAIRE

Objectifs de la formation

Connaître le cadre réglementaire relatif à l'organisation et à la gestion des cimetières

Appréhender les demandes d'autorisation liées aux opérations funéraires et sécuriser les procédures et pratiques

Mercredi 22 mars 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **6 heures**

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Niveau : débutant

Public : élus communaux

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

>> **S'inscrire via l'UDM24**

Financement par la commune

Ou bien

>> **Utiliser votre DIF élu**

Financement par la CDC

Programme

- **Le rôle des cimetières aujourd'hui**
- **Le droit à inhumation et les modes d'inhumations dans le cimetière**
- **Aménagement, équipements obligatoires et facultatifs** (*plan, terrain commun, espaces inter-tombes, caveau provisoire, ossuaire, règlement municipal des cimetières, site cinéraire*)
- **Les emplacements traditionnels** (*règles liées à l'inhumation, terrain commun, terrain concédé*)
- **Le règlement municipal des cimetières et les imprimés divers à présenter en mairie** (*pour les opérations d'inhumation de cercueils et/ou d'urnes, de dispersons de cendres, les exhumations à la demande des familles*)

Intervenant : Patrick LOIZEAU

Ancien Conservateur des cimetières
de la Ville de La Rochelle
Formateur professionnel

LES REPRISES DE SÉPULTURES ET LA GESTION DU FONCIER DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Objectifs de la formation

Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière
Permettre à la collectivité de définir une vraie stratégie concernant la gestion du foncier existant
Définir le besoin en termes d'emplacement traditionnels et de site cinéraire
Prévoir ou non une extension du cimetière en fonction de l'état des lieux des sépultures existantes

Jeudi 23 mars 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Méthode

- *Apports théoriques et étude de cas pratiques*
- *Échanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires*
- *Études de cas pratiques et actualité jurisprudentielle liée au thème développé.*

>> [S'inscrire via l'UDM24](#)
[Financement par la commune](#)

Ou bien

>> [Utiliser votre DIF élu](#)
[Financement par la CDC](#)

Programme

- **Faire un état des lieux des sépultures existantes, des emplacements disponibles (non attribués et non affectés)**
 - *Inventaire des actes de concessions existants*
 - *Définir le statut juridique de chaque sépulture attribuée et/ou occupée*
 - *Présenter chaque procédure possible à mettre en place (Reprise de terrain commun, de concession échue, de concession en état d'abandon)*
- **Développer des contraintes budgétaires liées à chacune des procédures présentées**
- **Proposer un planning prévisionnel de reprises de sépultures en fonction des capacités financières de la collectivité**
- **Études de cas rencontrés dans la collectivité et actualité jurisprudentielle funéraire liée au cimetière.**

Intervenant : Patrick LOIZEAU

Ancien Conservateur des cimetières
de la Ville de La Rochelle
Formateur professionnel

LE RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Objectifs de la formation

Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière

Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la Collectivité.

Élaborer et rédiger un règlement adapté au cimetière de la commune

Vendredi 24 mars 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle de l'Extension

Durée : **6 heures**

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode

- *Apports théoriques et étude de cas pratiques*
- *Échanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires*
- *Études de cas pratiques et actualité jurisprudentielle liée au thème développé.*
- *Analyse de règlements existants et rédaction d'un règlement*

Programme

- **Le contexte funéraire actuel au regard de la loi du 08 janvier 1993**
- **Rôle et responsabilités des collectivités en matière de gestion de cimetière**
- **La Police du Maire**
- **Règlementation des cimetières**
- **Les inhumations de cercueils et d'urnes**
- **Les exhumations, les reprises administratives**
- **Les travaux réalisés par les opérateurs funéraires et/ou des particuliers.**
- **Les inter-tombes et les passe-pieds**
- **La neutralité des cimetières, l'esthétique**
- **Le droit à inhumation, le droit à concession, le droit à construction**

>> **S'inscrire via l'UDM24**

Financement par la commune

Ou bien

>> **Utiliser votre DIF élu**

Financement par la CDC

Intervenant : Patrick LOIZEAU

Ancien Conservateur des cimetières
de la Ville de La Rochelle
Formateur professionnel

LES MARCHÉS PUBLICS

Règles de la Commande Publique

Objectifs de la formation

Apprendre à identifier les différents domaines afférents à la Commande Publique

Jeudi 13 avril 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Exercices pratiques
- Document pédagogique remis aux participants

Intervenant : Philippe TOUGNE

Responsable Services Techniques

Mairie de Coulounieix-Chamiers

>> S'inscrire via l'UDM24

Financement par la commune

Ou bien

>> Utiliser votre DIF élu

Financement par la CDC

Programme

- **Présentation du code de la commande publique**
 - Rendre accessible le droit et chercher la simplification administrative
 - Le partenariat d'innovation
 - Le sourcing
- **Ce qui ne change pas**
 - Les principes fondamentaux
 - La Publicité
 - Les critères de choix et la sélection des candidats
 - La dématérialisation des procédures
 - La facturation électronique
- **Les MAPA**
 - Rappel des règles et consignes
 - Pratiques illégales et risques
- **Les Marchés de maîtres d'œuvre**
 - Les règles de la loi MOP
 - Les assouplissements du Code
- **De la signature du contrat au démarrage des prestations**
 - La négociation et la mise au point du contrat
 - La notification et l'ordre de service
 - Le paiement de l'avance obligatoire
- **Le suivi du contrat et les modalités du règlement financier**
 - Le paiement des acomptes
 - La retenue de garantie
 - La cotraitance et la sous-traitance
 - Les responsabilités pendant l'exécution des prestations
 - La réception des prestations et les contraintes du paiement du solde
 - Assurances et garanties

Objectifs de la formation

Connaître les débits de boissons et mieux appréhender les différentes licences existantes

La démarche d'obtention d'une licence ou autorisation

Le rôle de la commune et champs de responsabilités

Vendredi 14 avril 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 4 heures

De 8h30 à 12h30

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- Qu'est-ce qu'un débit de boissons ?
- Les différentes formes de licences
- Les conditions nécessaires à l'obtention d'une licence ou d'une autorisation
- Le rôle de la commune dans le processus administratif

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires

>> **S'inscrire via l'UDM24**

Financement par la commune

Ou bien

>> **Utiliser votre DIF élu**

Financement par la CDC

PRÉPARER, ORGANISER ET ANIMER UNE RÉUNION

Objectifs de la formation

Maîtriser les fondamentaux d'une réunion bien organisée et efficace.

Comprendre quelques fondamentaux de la communication interpersonnelle

Lever ses appréhensions et gagner en maîtrise dans l'animation d'une réunion

Mercredi 19 avril 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Public : élus communaux et
intercommunaux

**Effectif limité : 15
participants**

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Exercices pratiques

>> **S'inscrire via l'UDM24**

Financement par la commune

Ou bien

>> **Utiliser votre DIF élu**

Financement par la CDC

Programme

- **Se mettre dans les conditions de la réussite**
 - Se connaître pour identifier son style d'animation, ses atouts et ses points de vigilance
 - Comprendre les différents types de réunion
 - Cerner les objectifs
 - Anticiper les risques pour déminer
- **Préparer ses réunions**
 - Clarifier les objectifs et les attentes des parties prenantes
 - Établir la liste des invités
 - Maîtriser quelques principes fondamentaux du protocole
 - Veiller aux conditions logistiques

Fiche pratique 1 : Mémento de la réunion bien préparée
- **Savoir animer ses réunions**
 - Les différents temps et rythmes de la réunion
 - Identifier les obstacles à surmonter
 - Répartir les rôles et trouver des soutiens
 - Savoir conclure efficacement
- **Que faire après la réunion ?**
 - Compte-rendu, partage d'informations et suivi des décisions
 - La réunion, étape d'un projet plus global

Fiche pratique 2 : Règles d'or d'une réunion réussie

Fiche pratique 3 : Mon vade-mecum personnel

Intervenant : Bénédicte BARADEL

Ancienne collaboratrice d'élus
Directrice de Change'R Conseil

GÉRER POSITIVEMENT LES RELATIONS CONFLICTUELLES

Objectifs de la formation

- Identifier les différentes sources et les types de conflits ;
- Comprendre les différents styles de communication pour dépasser les frictions et développer une communication constructive ;
- Savoir transformer une divergence en conflit productif ;
- Développer son assertivité dans le respect de l'autre ;
- Posséder des clés pour faire face à l'agressivité.

Jeudi 20 avril 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

De 9h à 12h et de 14h à 17h

Public : élus communaux et
intercommunaux

**Effectif limité : 15
participants**

Méthode

- Apports méthodologiques
- Travail individuel et en sous-groupes
- Exercices pratiques

>> **S'inscrire via l'UDM24**

Financement par la commune

Ou bien

>> **Utiliser votre DIF élu**

Financement par la CDC

Programme

- A travers les situations rencontrées par les stagiaires : relations avec des membres de l'équipe municipale, de l'opposition, des agents, des habitants, ..., **identifier les enjeux, types et sources de relations conflictuelles**
- **Éviter et déterminer les relations involontairement conflictuelles**
 - Auto-évaluation sur son style de communication
 - Quelques éclairages théoriques sur le DISC ;
 - Savoir adapter son style de communication pour développer une communication constructive en fonction de ses interlocuteurs ;
- **Gérer une divergence, recadrer un comportement**
 - S'approprier le DESC ;
 - Transformer une divergence, une incompréhension, en conflit productif
- **Développer son assertivité avec une communication respectueuse de soi et de l'autre, pour exprimer ses besoins sans générer involontairement de l'incompréhension, voire de l'agressivité :**
 - Jeux d'appropriation ;
 - Quelques éclairages théoriques sur la Communication Non Verbale
- **Les différentes stratégies face à une opposition**
- **Faire face à l'agressivité :** acquérir les premiers bons réflexes pour éviter les dérapages et faire redescendre la tension
- **Plan de développement personnel**

Intervenant : Bénédicte BARADEL

Ancienne collaboratrice d'élus
Directrice de Change'R Conseil

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Objectifs de la formation

Maîtriser les règles de fonctionnement du conseil municipal / Connaître les éléments permettant de sécuriser juridiquement les décisions prises

Mardi 25 avril 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Public : élus communaux et
intercommunaux

**Effectif limité : 15
participants**

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Exercices pratiques
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- 1. Composition du conseil municipal**
- 2. Les attributions du conseil municipal**
 - Domaines d'intervention
 - Délégations au maire
- 3. Les attributions du maire**
 - Le maire représentant de l'État
 - Le maire exécutif communal
 - Le maire et ses pouvoirs propres
- 4. Préparation aux débats du conseil municipal**
 - La convocation
 - L'ordre du jour
 - Le règlement intérieur
- 5. Déroulement des séances du conseil municipal**
 - L'ouverture de la séance
 - Les débats
 - Les modes de scrutin et les règles de vote
- 6. Formalités d'après séance**
 - Le procès-verbal et le compte rendu
 - Le contrôle de légalité
 - L'exécution de la délibération

Intervenant : Claude REY

Directeur de l'Union des Maires de la
Dordogne

>> **S'inscrire via l'UDM24**

Financement par la commune

Ou bien

>> **Utiliser votre DIF élu**

Financement par la CDC



Objectifs de la formation

- Comment les identifier ?
- Quelle gestion et quelles obligations pour la commune ?
- Les apports de la loi 3 DS

Jeudi 4 mai 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle de l'Extension

Durée : **6 heures**

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

>> **S'inscrire via l'UDM24**

Financement par la commune

Ou bien

>> **Utiliser votre DIF élu**

Financement par la CDC

Programme

- Comment reconnaître un chemin rural, quelles différences existe-t-il avec la voie communale ?
- Comment entretenir un chemin rural ? Quelles obligations ?
- Qu'est-ce que la conservation du chemin rural ?
- Les pouvoirs de police du maire sur les chemins ruraux
- Comment délimiter un chemin rural d'une propriété voisine ?
- Aliénations, suppressions, créations, échanges pour une meilleure gestion des chemins ruraux.

Intervenant : Florence LAGNEAU-BILLET

Avocate à la Cour

Objectifs de la formation

Mieux Appréhender la planification en matière d'urbanisme au travers de la connaissance des différents documents et autorisations d'urbanisme.

Jeudi 11 mai 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Exercices pratiques
- Document pédagogiques remis aux participants

>> S'inscrire via l'UDM24

Financement par la commune

Ou bien

>> Utiliser votre DIF élu

Financement par la CDC

Programme

- **La construction de l'Urbanisme réglementaire**
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
 - Le Plan Local d'Urbanisme (PLU et PLUi)
 - L'élaboration
 - La composition
 - Le zonage
 - Le règlement
 - La Carte communale
- **Les différentes procédures :**
 - La Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
 - Les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
 - Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
 - Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)
 - Le Droit de Préemption Urbain (DPU)
 - La Taxe d'Aménagement (TA)
- **Les Autorisations d'Urbanisme**
 - Le Certificat d'Urbanisme (CU)
 - La Déclaration Préalable de travaux
 - Le Permis de Construire
 - Le Permis d'Aménager
 - Le Permis de démolir

Intervenant : Philippe TOUGNE

Responsable Services Techniques

Mairie de Coulounieix-Chamiers



Objectifs de la formation

Mieux connaître les pouvoirs de police du maire face aux animaux et appréhender le cadre légal se rapportant aux animaux – Rédiger un arrêté en ce sens (animaux nuisibles, etc...)

Jeudi 08 juin 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **4 heures**

De 8h30 à 12h30

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **Prévenir et sanctionner les troubles liés aux animaux**
 - Animaux errants et/ou dangereux
 - Animaux nuisibles
- **L'exercice du pouvoir de police**
 - Qui peut agir ?
 - La méthodologie de la réaction
- **Le champ d'intervention du Maire**

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires

>> **S'inscrire via l'UDM24**

Financement par la commune

Ou bien

>> **Utiliser votre DIF élu**

Financement par la CDC

Objectifs de la formation

Perfectionner sa connaissance du Statut de l' élu local et Mieux appréhender la fonction d' élu en regard notamment des droits de l' élu local, de sa situation professionnelle, sociale, fiscale et patrimoniale

Mardi 13 juin 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Public : élus communaux et
intercommunaux

**Effectif limité : 15
participants**

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Exercices pratiques
- Document pédagogique remis aux participants

>> **S'inscrire via l'UDM24**
Financement par la commune

Ou bien

>> **Utiliser votre DIF élu**
Financement par la CDC

Programme

- **Élus et activité professionnelle**
 - Conciliation avec son activité professionnelle
 - Cessation d'activité
- **Élus et protection sociale**
 - Affiliation au régime général
- **Élus et indemnités**
 - Indemnités des élus communaux et intercommunaux
 - Fiscalisation des indemnités
- **Élus et remboursement de frais**
- **Élus et protection au cours du mandat**
 - Protection fonctionnelle des élus
 - Assurance personnelle de l' élu
- **Élus et droit à la formation**
- **Élus et retraite – fin de mandat**

Intervenant : Claude REY

Directeur de l'Union des Maires de la
Dordogne

FORMATIONS EN INTRA DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

VOUS SOUHAITEZ RÉUNIR TOUS VOS ÉLUS LORS D'UNE FORMATION SUR UN SUJET EN PARTICULIER ?



Sur demande de votre part, l'UDM24 organise des formations en intra dans votre collectivité

Contactez l'UDM24 pour nous faire part de vos besoins.

Claude REY : 05 53 02 87 35 – contact@udm24.fr